

En application d'une délégation du Comité Syndical

Séance du : 24 juin 2019

le

04 JUIL. 2019

13/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin, à la PREFECTURE de la Hte-GARONNE

Le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 12 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Avignonet Lauragais, siège social du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC, Président du PETR du Pays Lauragais.

Etaient présents :

M. Georges MERIC,
M. Bernard BARJOU,
M. Gilbert HEBRARD,
M. Christian PORTET,
M. Etienne THIBAUT,
M. Jean-François PAGES,
M. Patrick DE PERIGNON,
M. Pierre POUNT-BISET,
M. Bernard VALETTE,
M. Guy BONDOUY,
M. Bertrand GELI,
M. Jean-Marie PETIT.

Ont donné pouvoir :

Mme. Catherine PUIG à Guy BONDOUY
M. Philippe GREFFIER à Georges MERIC

En exercice : 26

Présents : 12

Procuration : 2

Nombre de votants : 14

Objet : Avis général dans le cadre de l'élaboration du PLU de Maureville

Vu les statuts du PETR et notamment ses compétences en matière d'urbanisme et de Schéma de Cohérence Territoriale

Vu les articles L.132-7 et L.132-9, L.132-11 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions d'associations des Personnes Publiques Associées

Vu l'arrêté de la commune du 27 mars 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Vu l'annexe relative aux observations du PETR sur le projet d'élaboration du PLU

Considérant que le document est compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais,

**Après débats, le Bureau Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de :**


1°) – **RENDRE** *un avis général favorable,*

2°) – **DONNER** *mandat à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.*

3°) – **NOTIFIER** *la présente délibération à Monsieur le Maire de Maureville, Monsieur le Président de la Communauté de Terres du Lauragais, et à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne.*

Fait à Nailloux, le 24 juin 2019.

Le Président,



Georges MERIC.